

PRESSURE NEUTRAWASH NS

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle
Santé	2	2	
Risque d'incendie	0	0	
Réactivité	0	0	

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2005-05-20

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: PRESSURE NEUTRAWASH NS
MSDS #: 11629_HX
Code du produit: 11629150, 11629470, 11629100, 11629330
Utilisation recommandée: Nettoyant pour véhicule.
Producteur, importateur, fournisseur:
 JohnsonDiversey, Inc. Canadian Headquarters
 3630 E. Kemper Rd. JohnsonDiversey - Canada, Inc.
 Cincinnati, OH 45241 2401 Bristol Circle
 Phone: 1-800-438-2647 Oakville, Ontario L6H 6P1
 Phone: 1-800-668-3131
Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS
Aperçu des premiers secours

ATTENTION. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LES YEUX . PEUT IRRITER MODÉRÉMENT LA PEAU .

Principales voies entree: Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation.
Contact avec la peau: Peut irriter modérément la peau.
Contact avec les yeux: Irrite modérément les yeux.
Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires . Éviter l'inhalation répétée ou prolongée des vapeurs ou du brouillard dont les effets peuvent être cumulatifs .
Ingestion: Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
1-butanol, 3-méthoxy-3-méthyl-	56539-66-3	1 - 5%	4300 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
Alcools éthoxylés	68439-46-3	1 - 5%	1378 mg/kg (rat)	2 g/kg (rabbit)	Non disponible
Acide sulfonique benzene avec monoéthanolamine	68910-32-7	1 - 5%	Non disponible	Non disponible	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau . Si l'irritation persiste, consulter un médecin .
Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau . En cas d'irritation, consulter un médecin .
Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin .
Ingestion: Les premiers secours ne sont pas nécessaires .
Conditions médicales aggravées: Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants , Les personnes présentant des difficultés respiratoires préexistantes devraient être particulièrement attentives aux effets nocifs possibles sur la capacité respiratoire .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone
Dangers spécifiques: Non applicable
Risques Inhabituels: Aucun à notre connaissance
Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8) . Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Méthodes de nettoyage: Méthodes de nettoyage - déversement important. Eviter que le produit arrive dans les égouts. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT .

Stockage:

Protéger du gel . Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Utiliser seulement dans des lieux bien ventilés . Éviter l'inhalation répétée ou prolongée des vapeurs ou du brouillard dont les effets peuvent être cumulatifs . En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié..

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de sécurité.

Protection des mains: Gants en caoutchouc recommandés en cas de contact prolongé et répété avec la peau .

Protection de la peau et du corps: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation .

Protection respiratoire: Aucun vêtement de protection spécial n'est requis .

Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide
Couleur: Bleu Vert
Odeur: Pas d'information disponible
Densité: 1
Dilution pH: 9.1 (1%)
Masse volumique apparente: Pas d'information disponible
Densité gazeuse: Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible
Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible

Aspect: solution aqueuse
Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Point/intervalle de fusion: indéterminé
pH: 10
Densité: Pas d'information disponible
Température de décomposition: indéterminé
Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible
Solubilité: soluble
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 3.425%
Point d'éclair: >200 (°F)>93.3 (°C)

Viscosité: Pas d'information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux: Oxydes d'azote (NOx) . Oxydes de carbone .
Matières à éviter: des oxydants. Acides forts .

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë ORALE , Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg. .
Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu

effets mutagènes: Aucun connu

Toxicité reproductrice: Aucun connu

Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S'il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA) .

Réglementation des É.-U.

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRK:
Citrate de monoéthanolamine	17863-38-6	-	-	-	-	-	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
1-butanol, 3-méthoxy-3-méthyl-	56539-66-3	-	-	-	-	-	-
Alcools éthoxylés	68439-46-3	-	-	-	-	-	-
Acide sulfonique benzène avec monoéthanolamine	68910-32-7	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

Aucune

CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None

SARA 311/312 Hazard Categories

Immédiat	Y
Différée	N
Incendie:	N
Réactivité	N
Décompression soudaine	N

Canada

WHMIS: Non destiné à la vente dans Canada .

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable

Préparé par: NAPRAC

Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.